



Respect de la convention collective ?

Par kevs67

Bonjour,

Je vous explique ma situation, vous comprendrez le problème.

Je travaille pour une entreprise soumise à la convention collective de la chimie. J'ai été embauché en tant qu'ingénieur sur un poste de technicien car ils ne trouvaient pas le mouton à 5 pattes pour leur poste. Soit.

Dans mon entreprise, ils font une grosse distinction au niveau salarial entre les cadres et les autres. Il y a une grille de salaire officielle et public pour les non cadres, et une grille que je dirai "à la tête", privée, pour les cadres. La grille des salaires non cadres est nettement avantageuse par rapport à la convention collective.

La convention collective dit que les agents de maîtrises sont payés entre les coefficients 225 et 360, et les cadres à partir du coefficient 350.

Jusqu'ici tout va bien.

Le problème (?) est que si je prends mon salaire de cadre et que je le ramène à la grille des salaires "public" non cadres, je me retrouve avec un coefficient au sein de mon entreprise de 218 ...

Autant dire que si j'étais un technicien tout juste sorti d'école, je gagnerai plus dans mon entreprise, qu'en tant qu'ingénieur avec 5 ans d'expériences.

Il faut cependant savoir que mon salaire respecte la convention collective car je suis 300? annuel au dessus du minimum ...

La seule réponse que j'ai obtenu, c'est de ne pas me comparer aux non cadres car on est pas soumis à cette grille des salaires.

Est il possible légalement de faire ce genre choses au final ? car l'esprit de la convention collective qui dit "simplement" qu'un ingénieur doit être payé plus qu'un technicien est clairement pas respecté.

Merci pour vos avis
Cordialement

Par Fayette

Bonjour,

Vous pouvez contester cette situation en vous adressant à votre employeur ou à un syndicat. Vous pouvez également saisir la justice.

Votre contrat de travail vous classe comme ingénieur, ce qui implique que vous devez être rémunéré au moins au coefficient 350.

La convention collective de la chimie prévoit que les ingénieurs doivent être payés plus que les techniciens.

La différence de rémunération entre votre salaire et celui d'un technicien est significative.

En espérant que cette réponse vous aidera à résoudre votre problème.

Cordialement,

Par kevs67

Bonjour Fayette,

Merci pour votre réponse.

Dans mon cas je me situe au coefficient 400 car j'ai plus de 29 ans, si vous connaissez le détail de cette convention collective.

Mais la convention collective est respectée sur ce point car je suis au dessus du salaire minimum légal ; de peu certes.

Le problème pour l'entreprise est que la grille des salaires non cadres est très (trop ?) avantageuse par rapport à la convention collective, ce qui crée par conséquence un problème de mon côté.

Saisir la justice peut faire peur car j'aimerais trouver une solution au sein de l'entreprise, leurs faire comprendre qu'il y a un problème mais je ne sais pas trop comment faire. Notre RH n'est vraiment pas coopérative pour le coup.

Merci !

Par kang74

Bonjour

Dans de nombreux secteurs on peut constater qu'être cadre, qui plus est au forfait, est parfois moins intéressant de par la rémunération /temps de travail/avantage. (surtout si on n'a pas envie d'évoluer)

Si c'est cela le problème, il suffit de demander une rétrogradation ou de de renégocier votre salaire .

Mais le CPH ne va pas changer le cadre légal d'une convention collective , ni sanctionner votre employeur pour suivre le cadre légal de votre branche ...

Par kevs67

Bonjour Kang74,

Merci pour la réponse.

Dans mon cas, au niveau temps de travail/avantage, je travaille les vendredi après midi contre 17 jours de RTT à l'année, c'est correcte et cohérent en soit. La différence notable et relativement injuste, c'est 500? brut par mois de moins en tant que cadre par rapport à un agent de maîtrise "compétant à son poste" (coefficient 275) ... Ce qui n'a aucun sens en terme de diplôme, ni d'expérience car même en ayant 5 ans d'expérience dont 3 dans l'entreprise, je suis toujours moins payé qu'un débutant au coefficient 225.

"Il suffit de ..."

Oui d'accord la renégociation c'est un non catégorique, la rétrogradation je dois trouver la bonne façon de l'amener.

Merci !

Par kang74

On négocie mieux quand on n'a rien à perdre

Recherchez les offres dans votre secteur, postulez, vous verrez ce qu'on vous offre par rapport à ce que vous avez .

Rappelez vous que votre employeur n'a pas trouvé son mouton à 5 pattes , peut être pour une raison que vous avez trouvé tout seul : on offre plus et/ou mieux ailleurs .

Une fois ceci fait, la négociation ne sera pas que dans un sens (=il n'y a que vous qui avez à y gagner), puisque lui aura potentiellement à perdre un élément compétent formé aux outils de son entreprise.

Par kevs67

Je suis 100% d'accord avec vous, mais c'est pas évident de trouver le même poste dans le coin.

Je suis quelqu'un qui aime toucher à tout, ce poste sur lequel je suis me plaît et me correspond. Mon but serait d'obtenir quelque chose sans devoir changer de poste, et j'ai également du mal à faire des processus de recrutement juste pour avoir un contrat et pouvoir aller négocier avec ma direction.

Ils n'ont pas trouvé le mouton à 5 pattes car il n'existe pas tout simplement. La recherche était grosso modo un technicien jeune (2 ans d'exp) qui sait faire de la gestion de système et réseaux, du développement web, et de l'automatisme. Si vous trouvez ça sur le marché du travail, c'est la perle très rare. 1 an de recherche et rien ... Donc ils ont pris un ingénieur qui sait faire tout ça, mais ils le payent moins chère qu'un débutant ... allez comprendre ...

Juste à me relire, j'en rigole tellement je trouve ça complètement illogique

Par kang74

Le problème c'est que s'ils savent que vous êtes bien dans votre poste ... ben ils n'auront aucune raison de changer quoi que ce soit puisque, quoi qu'il en soit, vous voulez rester .
On sait tous que le salaire ne fait pas à lui tout seul le plaisir d'aller travailler : l'ambiance, l'autonomie, la proximité, les avantages, les horaires ...
C'est un tout .

Vous ne perdez rien à jeter un œil aux offres en ciblant des entreprises qui pourraient vous convenir : parfois les planètes sont alignées ...

Par kevs67

Vous résumez bien les choses. La seule chose qui me manque dans ce poste au final, c'est un salaire cohérent au sein de mon entreprise. Si j'avais ne serais ce que le salaire au coef 275, je serai vraiment content.

Ça fait maintenant 1 an que je regarde ailleurs déjà mais je n'ai toujours pas réussi à aligner les planètes malheureusement. Je garde espoir

Merci pour toutes vos réponses !